

RESPONSABILITÉS ET ENGAGEMENT

L'abonné des bibliothèques de Saguenay a certaines obligations. Il est notamment responsable :

- D'enregistrer tout emprunt;
- De préserver l'intégrité de tous les documents empruntés avec sa carte d'abonnement, sans égard à la personne qui effectue l'emprunt ou utilise ces documents;
- De vérifier l'état des documents et de mentionner les bris ou les pièces manquantes lors du prêt;
- De se soumettre à la vérification et à une fouille, sur demande et si nécessaire, si le système antivol est déclenché;
- De respecter les dispositions de la Loi sur le droit d'auteur (L.R., 1985, ch. C-42) et de la réglementation concernant la protection des renseignements personnels;
- De respecter le code de responsabilités des bibliothèques de Saguenay.

SÉCURITÉ DES LIEUX ET DES USAGERS



Supervisez les enfants dont vous avez la responsabilité. Assurez-vous qu'ils consultent et empruntent du matériel approprié à leur âge.



Les enfants de 7 ans et moins doivent être sous la surveillance d'une personne âgée d'au moins 12 ans, et ce, en tout temps.



Surveillez bien vos effets personnels, car vous en êtes responsable.



Abstenez-vous de dormir, de courir, de bousculer, de crier ou d'utiliser votre équipement sportif à l'intérieur de la bibliothèque.



Ne séjournez pas dans le secteur réservé aux jeunes, à moins d'avoir l'âge approprié ou d'être accompagné d'un jeune de moins de 14 ans.



Photo : Karyne Gagné photos

CODE DE RESPONSABILITÉ DES USAGERS

Ces règlements s'adressent à tous les usagers. Ils sont en vigueur dans l'ensemble des bibliothèques de Saguenay.

Ma biblio
en mouvement



Photo : Rocket Media

RESPECT DES LIEUX D'AUTRUI

Pour assurer un milieu de vie convivial, accueillant et stimulant, nous demandons à nos usagers de respecter certaines règles de base qui permettent de maintenir la propreté des lieux et de favoriser le vivre-ensemble.

En ce sens, prière de :

- Utiliser le mobilier, les collections, les ordinateurs, l'équipement avec soin et respect.
- Consommer les collations froides et boissons non alcoolisées – dans un contenant avec un couvercle – de manière à ne pas incommoder les autres usagers, et à ne pas salir ou endommager le matériel.
- S'abstenir de consommer ou d'être sous l'influence de l'alcool ou de drogues dans les bibliothèques.
- Éviter les bruits ou l'utilisation d'objets susceptibles de déranger les autres usagers (ex. : parler au téléphone, appareils électroniques, etc.).
- Avoir une tenue vestimentaire convenable et une hygiène corporelle qui n'incomode pas les autres personnes. Vous ne pouvez pas être torse nu ou marcher pieds nus dans la bibliothèque.
- Laisser les animaux à l'extérieur, à l'exception des chiens-guides et autres animaux d'assistance.
- Respecter l'interdiction de photographier ou de filmer des usagers ou des membres du personnel sans leur consentement, comme le prévoit le Code civil du Québec, art. 3, 35 et 36, et la Charte des droits et libertés de la personne, art. 5 par rapport au respect du droit à l'image.
- Respecter l'interdiction de procéder, sans autorisation, à toute forme de sollicitation, d'activité commerciale, de pétition et d'affichage.
- Utiliser les toilettes de façon appropriée.
- Conserver l'intégrité des documents, du mobilier et des équipements.
- Éviter de modifier la configuration des logiciels ou des ordinateurs, ou débrancher et déplacer les appareils informatiques fixes.
- Utiliser de façon appropriée les ressources de la bibliothèque, y compris Internet et les ressources en ligne, à des fins légales et non-commerciales, éviter les sites à caractère pornographique, propagande haineuse, vente et publicité, programmation de virus informatique, plagiat et non-respect des droits de reproduction.

Notre personnel a la responsabilité de voir au respect du code de responsabilité dans les bibliothèques de Saguenay et d'agir avec équité.

DE CE FAIT, NOUS VOUS REMERCIONS DE :

- Respecter les consignes du personnel;
- Signaler tout bris et comportement nuisible;
- Présenter votre Carte Accès Saguenay lorsque demandé;
- Permettre l'inspection de vos sacs lorsque le portail de sécurité se déclenche.



L'utilisateur qui contrevient au code des responsabilités, aux règlements ou aux politiques des bibliothèques de Saguenay peut, selon le cas, recevoir un avertissement, se voir obliger de quitter les lieux dans l'immédiat ou voir ses privilèges d'utilisateur retirés pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans.

VOUS AVEZ DROIT AU RESPECT, NOTRE PERSONNEL AUSSI

Les relations entre le personnel des bibliothèques et les usagers doivent se vivre dans le respect et la courtoisie. Aucun langage grossier, harcèlement, comportement offensant, discriminatoire, menaçant ou agressif ne seront tolérés.

